



Dématérialisation des démarches administratives :



Non à une fabrique de sans-papiers et de précarité



Depuis la mise en place de la dématérialisation dans les préfectures, il est impossible pour les personnes étrangères d'obtenir un rendez-vous pour régulariser leur situation administrative, voire pour renouveler leur titre de séjour. Les plates-formes délivrent des RDV au compte-goutte, bien loin des besoins réels.

❑ C'est discriminatoire !

Cette pratique a été reconnue illégale par plusieurs tribunaux administratifs. Pire, elle génère des trafics : on peut payer plusieurs centaines d'euros pour décrocher le RDV dans certaines officines. Elle remet en cause l'accès au service public qui est un droit.

❑ C'est illégal !

La seule possibilité légale d'obtenir un RDV est de déposer un référé devant un tribunal pour obtenir une injonction de RDV : ça marche, mais le temps de la procédure s'ajoute aux délais déjà démesurés des préfectures ! Il faut désormais un à deux ans pour obtenir une décision de régularisation ...ou un refus de séjour ! Mais en attendant, c'est la précarité totale : l'exploitation par le travail non déclaré, les logements insalubres et coûteux à la merci des marchands de sommeil, le manque de ressources.

❑ C'est indigne !

*A l'occasion du 8ème dépôt collectif de référés devant les tribunaux administratifs, **imposons aux préfectures qu'elles rétablissent un accueil physique, délivrent des RDV et régularisent les personnes en attente d'un titre de séjour.***



mercredi 16 février / 14 h 30

Manifestation

**De la Place de la Libération vers la Préfecture
de Seine-Saint-Denis (Bobigny)
M° Pablo Picasso / puis arrêt Libération du T1**